

COURSES SUR PISTE

REGLEMENT PARTICULIER 2024 COURSES SUR PISTE



MOTO-CLUB: ASSOCIATION MOTO CLUB DE MACON

E-MAIL: jean-francois.baudras@orange.fr

TÉLÉPHONE: 0682045546

ORGANISATEUR TECHNIQUE: JF BAUDRAS

N° D'ÉPREUVE FFM: 554

DATE: 29 JUN 2024

LIEU: MACON 71000

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course **Christophe GORET**
Directeur de course adjoint **Pascal GAXATTE**
Délégué FFM / Président de jury **Christian BOUIN**
Arbitre CCP **Chrisopher DURNO**
Juge de départ **Sandy DELAYE**
Commissaire technique responsable **Patrick THEVENARD / Patrice CHAVERON**

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

CHAMPIONNAT DE FRANCE



★ Championnat de France Long-Track

Elite U23 250 cc

★ Championnat de France de Course sur piste

Sidecar 85-129 cc
 Kids/Educatif

★ Championnat de France de Speedway

Elite U23 250 cc

★ Coupe de France de Speedway

Promotion Cup
 Youth Cup 250 cc
 Youth Cup 85-129 cc

★ Championnat/Coupe de France de Flat-Track

Championnat de France Flat-Track Dirtbike
 Coupe de France Flat-Track Tracker

CHAMPIONNAT DU MONDE



Les courses FIM suivantes sont prévues lors de l'épreuve :

.....
.....
.....

CHAMPIONNAT D'EUROPE



Les courses FIM EUROPE suivantes sont prévues lors de l'épreuve :

.....
.....
.....

HORS-CHAMPIONNAT

Les courses hors-championnat suivantes sont prévues lors de l'épreuve :

.....
.....
.....

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (78€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Jean ADAD**

Nombre de secouristes **8**

Hôpital le plus proche **MACON 71000**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **10min**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **PISTE DE LA GRISIÈRE**

Adresse **Route de la Grisière 71000MACON**

Caractéristiques :

Longueur de la piste **315**

Largeur minimum de la piste **15**

Nombre d'OCP* **4**

*Officiels Commissaires de Piste



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **06/02/24**

Association Moto-Club de Maçon
Route de la Grisière
71000 MACON
Tél. 06 82 04 55 46

VISA DE LA LIGUE

DATE: **05/03/2024**

Visa n° 0101224 - Ep 554
LIGUE MOTO
BOURGOGNE
FRANCHE COMTE
Flat Track Chpt France

VISA DE LA FFM

DATE: **12/06/2024**
NUMÉRO: **24/0623**

MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmotosport.org
ffmoto.org

HORAIRE
CHAMPIONNAT DE FRANCE
DE FLAT TRACK et SPEEDWAY
LE 29 JUIN 2024

CONTROLES ADMINISTRATIFS ET
TECHNIQUES 10H 12H

14 H ESSAI

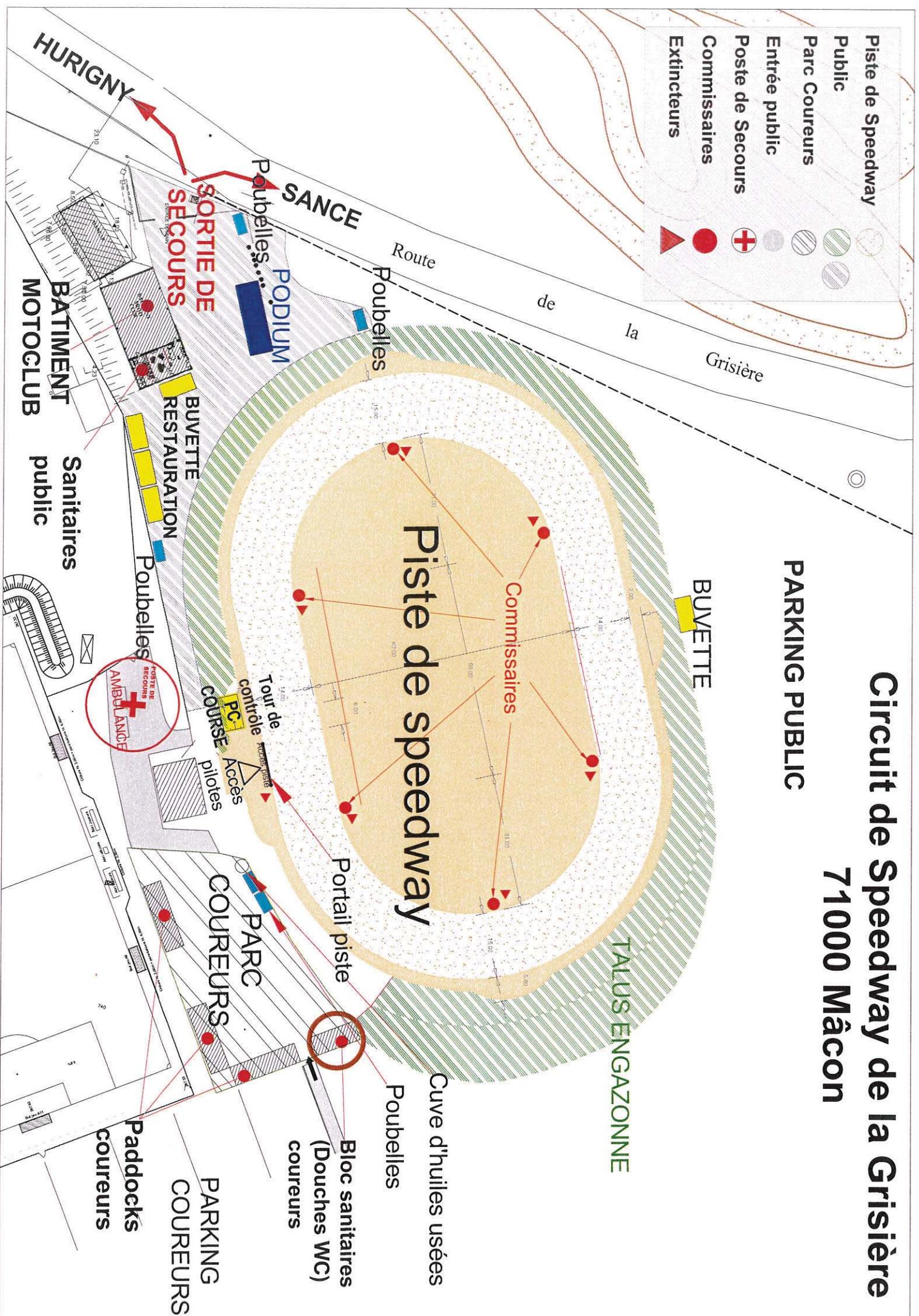
15H A MINUIT COURSES

Circuit de Speedway de la Grisière

71000 Mâcon

PARKING PUBLIC

	Piste de Speedway
	Public
	Parc Coureurs
	Entrée public
	Poste de Secours
	Commissaires
	Extincteurs





Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTO CLUB DE MACON
ROUTE DE LA GRISIERE - 71000 MACON

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **11195996004-2024-01370** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FLAT TRACK ET SPEEDWAY** se déroulant à **MACON** du **29/06/2024** au **30/06/2024** (reportable au landemain en cas d'intempérie).

Cette attestation est valable du **29/06/2024** à **08H00** au **30/06/2024** à **02H00** (reportable au landemain en cas d'intempérie).

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à **LA DEFENSE**, le **19 février 2024**

Pour la société,

Guillaume Borie
Directeur Général Délégué



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (Article 2 des conditions générales) :		
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :	500 000€	Néant
Le <i>préjudice écologique</i> (y compris les frais de prévention) et <i>responsabilité environnementale</i>	50 000€	

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme